
Bourse Bernard Michallet

Nature de la bourse

Professeur retraité et pilier fondateur du Département d'orthophonie, Pr Bernard Michallet a marqué la profession par des travaux qui, en intégrant la résilience à la compréhension des troubles de la communication et en développant des approches interdisciplinaires et organisationnelles novatrices, ont constamment contribué à l'excellence des pratiques et à l'amélioration des services en réadaptation.

À son image, cette bourse d'études vise à soutenir et encourager les personnes nouvellement inscrites au doctorat dans la poursuite de l'excellence au niveau doctoral.

Le concours s'adresse aux personnes étudiantes des programmes de doctorat en sciences biomédicales ou de doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS), nouvellement inscrites (depuis 3 sessions ou moins) ou admises au programme, et dirigées par les professeurs du département d'orthophonie de l'UQTR.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la bourse Bernard Michallet, la personne étudiante doit :

- être admise ou inscrite à un programme de doctorat offert à l'UQTR, par exemple : doctorat en sciences biomédicales ou doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) et être dirigée par une professeure du département d'orthophonie.
- posséder une maîtrise en orthophonie (maîtrise professionnelle MPO ou maîtrise en sciences appliquées M. Sc.) ou une maîtrise de recherche en sciences de l'orthophonie est un atout.

Dépôt du dossier

Le dossier complet sera à déposer auprès du secrétariat du département d'orthophonie à l'adresse courriel : Secretariat.Orthophonie@uqtr.ca.

- La date limite de dépôt pour ce deuxième concours est le **1^{er} octobre 2026**.

Évaluation du dossier

Le jury d'évaluation sera composé de deux professeures du département d'orthophonie, si possible représentant différents domaines d'expertise en orthophonie. Les professeures en (co-)direction de la personne étudiante ne pourront faire partie du comité en raison du conflit d'intérêts.

L'octroi de la bourse se fera lors de l'assemblée départementale du département d'orthophonie suivant la date limite de dépôt.

Contenu du dossier à soumettre

- Une lettre d'intention (max. 2 pages) exposant les motifs pour lesquels la bourse devra être fournie, incluant l'expérience personnelle, le parcours scolaire ainsi que les expériences professionnelles pertinentes. La lettre doit démontrer l'adéquation du parcours avec la thématique du projet doctoral et mettre de l'avant les retombées anticipées du projet.
- Le relevé de notes universitaire officiel
- Un CV universitaire incluant notamment les sections suivantes :
 - Formation universitaire et titres de compétences
 - Expérience de travail
 - Formations continues suivies
 - Prix et distinctions
 - Contributions à la recherche (financements et diffusion)
 - Autres réalisations
- Une lettre d'appui de sa direction de recherche (max 2 pages).

Forme du dossier à soumettre

Les documents soumis doivent respecter les normes de présentation suivantes :

- Police : Times New Roman - 12 points
- Interligne : simple
- Marges : 2 cm de chaque côté (haut, bas, gauche, droite)
- Langue : français (Canada)
- Format du fichier : PDF

Grille d'évaluation des candidatures – Bourse Bernard Michallet

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- le contenu de la lettre d'intention (35 points)
 - Clarté et pertinence des motivations pour obtenir la bourse
 - Qualité du parcours académique et professionnel présenté
 - Expériences personnelles et professionnelles en lien avec la recherche
 - Cohérence du projet de recherche et retombées anticipées du projet
- le dossier académique (25 points)
 - Excellence du dossier universitaire
 - Pertinence des autres formations suivies
 - Reconnaissances académiques (prix, distinctions, bourses obtenues)
- l'expérience de travail, de recherche et l'engagement social (20 points)
 - Réalisations scientifiques, professionnelles ou sociales pertinentes
 - Capacité d'engagement et de leadership (dans et hors du milieu académique)
- la recommandation de la direction de recherche (20 points)
 - Appréciation des aptitudes de la personne candidate à mener à terme son projet doctoral
 - Pertinence du projet de recherche dans la programmation de recherche de la professeure